

GAZIFÈRE INC.
HYPOTHÈSES DE BASE DANS LA PRÉPARATION DES
PROJECTIONS BUDGÉTAIRES DE 2019 et 2020
CAUSE TARIFAIRE 2019 - 2020

	2019	2020
1) ADDITIONS NETTES DE CLIENTS		
Résidentiel	670	679
Commercial & Industriel	37	39
Total	707	718
Nombre de clients au 31 décembre 2018 / 31 décembre 2019	42 940	43 647
Additions nettes de clients	707	718
Nombre de clients au 31 décembre 2019 / 31 décembre 2020 (Voir GI-38, document 1.1, page 1 de 1, ligne 25, colonne 5 et 7)	43 647	44 365
2) ADDITIONS EN CAPITAL RÉGLEMENTÉES (000\$)	8 993	8 348
3) NOMBRE MOYEN DE CLIENTS (Voir GI-38, document 3, page 3 de 3, ligne 49, colonne 3 et 4)	43 266	43 972
4) COÛT DU GAZ (000\$)		
Le coût du gaz est calculé en vertu du tarif 200 EB-2018-0249	27 591	28 230
Coût estimé de Niagara Gas Transmission	1 466	1 481
Coût total des approvisionnements gaziers (Voir GI-39, document 2, page 1 et 2, ligne 30, colonne 13)	29 057	29 711
5) GAZ PERDU (%)		
% des volumes de ventes (Voir GI-39, document 2.1, page 1 de 1, ligne 2, colonne 1 et 2)	0.9693	0.9693
6) CHARGES D'EXPLOITATION (000\$) (Voir GI-40, document 2, page 1 de 1, ligne 16, colonne 3)	14 506	14 988
7) SUPPLÉMENT DE RECOUVREMENT Le supplément de recouvrement est calculé en appliquant le ratio de 0,43% aux ventes budgétisées (excluant certains clients à moyen et grand débit). Ce ratio reflète les données réelles.		
8) AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS RÉGLEMENTÉES (000\$) Calculé d'après les taux de la D-2016-092 (Voir GI-41, document 1.1, page 9 de 9, ligne 328, colonne 14) (Voir GI-41, document 1.2, page 9 de 9, ligne 328, colonne 14)	5 724	6 034

GAZIFÈRE INC.
HYPOTHÈSES DE BASE DANS LA PRÉPARATION DES
PROJECTIONS BUDGÉTAIRES DE 2019 et 2020
CAUSE TARIFAIRE 2019 - 2020

	<u>2019</u>	<u>2020</u>
9) TAXES MUNICIPALES ET AUTRES		
Redevances à la Régie de l'énergie selon le décret #1146-2015 (\$)		
Redevances à la Régie du bâtiment calculées sur les volumes vendus selon le décret #877-2003 (\$/10 ³ m ³)	0,469	0,469
Taxes sur les services publics calculées selon la méthode adoptée à l'intérieur du budget provincial du 27 mars 2018.		
10) TAUX D'IMPOSITION (%)		
Fédéral	15,00	15,00
Provincial	11,60	11,50
Taux combiné	26,60	26,50
11) TAUX DE RENDEMENT SUR L'AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (%)	9,10	9,10
Pour l'année témoin 2019 et 2020, le taux de rendement autorisé sur l'avoir de l'actionnaire est de 9,10% selon la décision D-2018-037.		
12) TAUX D'INTÉRÊT À COURT TERME (%)		
Sur découvert bancaire (Voir GI-45, document 1, pages 1 et 2 de 2, ligne 3, colonne 2)	4.35	4.35
Sur placement bancaire	0	0
13) TAUX D'INTÉRÊT À LONG TERME (%)		
Sur nouvelle émission de dette à long terme (Voir GI-45, document 1, pages 1 et 2 de 2, ligne 8, colonne 2)	4.60	4.60